

DECRET N° 98-471 DU 15 OCTOBRE 1998

portant nominations au ministère de la
Jeunesse, des sports et des loisirs.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-47 du 14 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Jeunesse, des sports et des loisirs ;
- Sur** proposition du ministre de la Jeunesse, des sports et des loisirs ;
- Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 23 septembre 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Les nominations ci-après sont prononcées au ministère de la Jeunesse, des sports et des loisirs :

- Directeur adjoint de cabinet : Monsieur Léonard KEDOTE
- Directrice de la promotion des jeunes et de l'entrepreneuriat : Madame Solange MEHOU LOKO

- Directeur départemental de la promotion
des jeunes, l'entrepreneuriat, des sports et
des loisirs de l'Atlantique

: Monsieur Mafoya Samson
OLODO

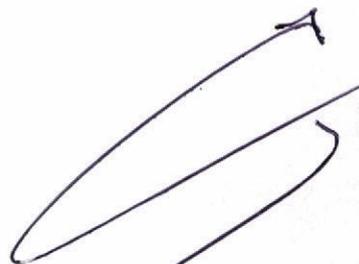
- Directrice du Fonds national pour le
développement et des activités de
jeunesse

: Madame Michèle Armande
GBODOSSOU.

Article 2 .- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le ministre de la Jeunesse,
des sports et des loisirs,



Christian Enock LAGNIDE.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJSL 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP3 INTERESSES 4 JO 1.